

**Procès-verbal de la réunion du Conseil
Municipal du Mardi 02.02.2021**

Le mardi 02.02.2021, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 26.01.2021), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. DOUCHEZ Dominique, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme GARCIA Hélène, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : Mme AUREL Josie (par M. DELMAS Jean-Paul), M. BOISSE Serge (par Mme MOREL CAYE Françoise), Mme CHAPUIS BOISSE Françoise (par M. BOURBON Philippe), Mme MANZON Sabine (par Mme IBRES Laetitia).

Absent : M. MILLO-CHLUSKI Romain.

Secrétaire : M. CAUBET Christian.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en mémoire de leur collègue et ami, Patrice MAREY, conseiller municipal, décédé le 10 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR :

<i>n° d'ordre</i>	<i>n° délib.</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>
1	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01.12.2020.
2	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.12.2020.
3	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05.01.2021
4	---	Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.) : - <i>Décision n° 01/2021 du 04.01.2021 : Vente de ferraille à la Société DECONS SAS.</i> - <i>Décision n° 02/2021 du 07.01.2021 : Attribution des marchés de travaux n° 20-I-25-T « Réaménagement du jardin de la mairie » - Lots 1, 2 et 3.</i>
5	03/2021	Ressources humaines. Validation du tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2021.
6	04/2021	Ressources humaines. Modification du tableau des effectifs – Suppression d'un poste.
7	05/2021	Ressources humaines. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), complément de la délibération du 19 mai 2015.
8	----	Convention Petites Villes de Demain. (<i>Point reporté</i>)
9	06/2021	Renouvellement du partenariat avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan.
10	07/2021	Subvention exceptionnelle.
11	08/2021	PASS 2020-2021. Participation à verser aux associations.

12	09a/2021 09b/2021	Modification des tarifs communaux : - Gratuité des droits des terrasses et d'occupation du domaine public des commerces sédentaires, pour l'année 2021, en raison de la crise sanitaire. - Suppression des taxes d'inhumation & exhumation, réduction & réunion de corps, dispersion des cendres et dépôt d'urne.
13	10/2021	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses avant le vote du budget- Exercice 2021.
14	11a/2021 11b/2021	Créances éteintes Admissions en non-valeur.
15	12/2021	Opération « Achat de 22 logements en VEFA au 20, rue de Fontaine à Grenade. Demande de garantie d'emprunt de Patrimoine SA Languedocienne HLM.
16	13/2021	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le fonctionnement du RASED au titre de l'année scolaire 2019-2020.
17	14/2021	Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail / Année 2021.
18	15/2021	Convention relative à la cession par la Commune de Grenade au bénéfice du SDIS 31 du terrain d'assiette du nouveau Centre d'Incendie et de Secours.
19	16/2021	Réalisation de l'éclairage du nouveau giratoire chemin de Piquette - RD 17.
20	17/2021	Dénomination des rues du lotissement « Croix de Lamouzic ».
21	---	Questions diverses.

M. le Maire explique le report du point concernant la convention « Petites Villes de Demain ». Il fait part de la difficulté à finaliser le projet de convention en raison de quelques changements au niveau des modalités et partenaires.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01.12.2020.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01.12.2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.12.2020.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15.12.2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05.01.2021

Rapporteur : M. DELMAS.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05.01.2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

Décision n° 01/2021 du 04.01.2021 : Vente de ferraille à la Société DECONS SAS.

Il est procédé à la vente de 1000 kg de ferraille, à la Société DECONS SAS - 12 rue du Commerce 31140 Aucamville, au prix de 70 €/Tonne, soit la somme de **69,10 €** (0,90 € de frais de gestion).

Décision n° 02/2021 du 07.01.2021 : Attribution des marchés de travaux n° 20-I-25-T « Réaménagement du jardin de la mairie » - Lots 1, 2 et 3.

Vu la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée" en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique en vue de la passation des marchés de travaux relatifs à « l'aménagement du jardin de la mairie » lots 1, 2 et 3,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com le 06/11/2020, et affiché en Mairie le 09/11/2020),

Vu l'analyse des candidatures et des offres,

Les marchés de travaux n° 20-I-25-T « Réaménagement du jardin de la mairie » concernant les lots 1, 2 et 3, ont été attribués comme suit :

Lots n°	Entreprises	Montant en € HT
1 : VRD	DELAMPLE VRD	146 144.55 €
2 : Revêtements du sol et ouvrages béton	SOLS MP	270 720.40 €
3 : Espaces verts	SAS SUD OUEST PAYSAGE	91 983.70 €

Le marché prend effet à compter de la date de notification des marchés.

N° 03/2021 - Ressources humaines.

Validation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021.

Par délibération en date du 25 février 2020, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs, après avis du CTP réuni le 20 janvier 2020.

Pour tenir compte des modifications survenues depuis le 1^{er} janvier 2020 (retraite, mutation, nomination, démission, ...) et des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2019, 25 février 2020, 16 juin 2020, 8 septembre et 13 octobre 2020,

Vu l'avis du CTP en sa séance du 16 décembre 2020,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs au 01.01.2021, comme suit :

Filière	GRADES	CAT	postes pourvus TC	poste vacants TC	postes pourvus TNC	poste vacants TNC
	Directrice Générale des Services	A	1			
Administratif	Attaché Principal	A	1			
Délib°08/09/2020	Attaché	A	1			
Délib°25/02/2020	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1+1			
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2			
	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	4			
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl.	C	1			
Délib°25/02/2020		C	4	1-1		
Délib°10/12/2019	Adjoint administratif	C	5+2+1	2-2	2+1	
Technique	Ingénieur Principal	A	2-1	0+1		
	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1			
Délib°10/12/2019	Technicien	B	0	0+1		
	Agent de maîtrise principal	C	5			
	Agent de maîtrise	C	0			
Délib°16/06/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} Cl	C	3	0+1		

Délib°16/06/2020	Adjoint technique principal 2ème Cl	C	2				
		C	7	1+3		2 1	
	Adjoint technique	C	14-1	1+1		10	
Social	ATSEM Principal 2ème classe	C	0	0		7 1	
		C	0			7-1 0+1	
	Agent social	C				1	
Sportif	Educateur des APS Principal de 1ère cl	B	1				
	Educateur des APS Principal 2ème cl	B	0	1			
Culturel	Assistant de conservation Principal 1ère cl.	B	1	0			
	Adjoint du patrimoine Principal 2èmeCl	C	1	0			
	Adjoint du patrimoine	C	1	0			
Animation	Animateur principal de 1ère classe	B	1				
	Animateur principal de 2ème classe	B	1				
	Délib°25/02/2020 Animateur	B	0+1				
	Délib°16/06/2020 Adjoint d'animation Principal 1ère cl	C		0+1			
	Délib°10/12/2019 Adjoint d'animation Principal 2ème cl	C					
		C	9-1+1			6-1	0
Délib°10/12/2019 Adjoint d'animation	C	2			14-2+4	1+2	
Police Municipale	Chef de service Police Municipale		2				
	Brigadier chef principal	C	1				
	Gardien Brigadier PM	C	1+1	1-1			
	130 postes pourvus (118.85 ETP)		80	12		50 6	

N° 04/2021 - Ressources humaines.

Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes.

Vu l'avis du CTP en sa séance du 16 décembre 2020,

Suite au départ à la retraite de 4 agents (dont 2 en retraite pour invalidité) et d'une démission,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer les postes, comme suit :

Postes à supprimer	A compter du
1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe, à TNC (25/35)	01/01/2021
1 poste d'ATSEM Principal 2ème classe, à TNC (28/35)	01/01/2021
1 poste d'adjoint d'animation, à TNC (20/35)	01/01/2021
1 poste d'adjoint d'animation, à TNC (17/35)	01/01/2021
1 poste d'adjoint d'animation, à TNC 28/35)	01/01/2021

Il est précisé que ces points seront repris dans la prochaine actualisation du tableau des effectifs.

M. le Maire apporte quelques précisions sur ces suppressions de poste :

- 1^{er} poste : suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien des bâtiments communaux,
- 2ème poste : suite au départ à la retraite d'une ATSEM en invalidité depuis très longtemps.
- 3ème poste : suite au départ à la retraite d'un agent d'accueil du Guichet Unique.
- 4ème poste : suite à un départ volontaire d'un agent du service Enfance.
- 5ème poste : suite à un départ à la retraite d'un agent du service Enfance en invalidité.

N° 05/2021 - Ressources humaines.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), complément de la délibération du 19 mai 2015.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une demande de la Trésorerie, suite à une consigne nationale exigeant de préciser les cadres d'emplois et les postes pouvant être concernés par le paiement d'IHTS.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, précise la délibération n° 55-2015 du 19 mai 2015 concernant les Indemnités horaires pour travaux supplémentaires en indiquant les emplois concernés par cadre d'emplois :

Filière administrative	Emplois
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux	Responsable Administration Générale
	Responsable Finances
	Gestionnaire Marchés publics
	Référent service à la Population
	Gestionnaire autorisation voirie/Domaine Public
	Gestionnaire régie/finances
Cadre d'emplois de Adjoints Administratifs	Gestionnaires RH, finances, régies, élections, accueil, administratif, urbanisme, communication, archives, ASVP
Filière Technique	Emplois
Cadre d'emplois des techniciens	Responsable ST, adjoint responsable Communication
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise	Responsables secteurs Bâtiments, Propreté ville, Espaces Verts, Adjoint de responsables
Cadre d'emplois des Adjoints techniques	Agents d'entretien Bâtiments, Propreté Ville, Espaces verts, Espaces sportifs, restauration, entretien bâtiments, NTIC, ASVP, communication
Filière Sportive	Emplois
Cadre d'emplois des ETAPS	Responsable Sport jeunesse
Filière Culturelle	Emplois
Cadre d'emplois des Assistants de conservation	Responsable Communication/Culture
	Responsable Bibliothèque
Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine	Responsable culture, Responsable bibliothèque, agents Bibliothèque
Filière Animation	Emplois
Cadre d'emplois des animateurs	Responsables services Enfance, Affaires scolaires, PIJ
Cadre d'emplois des adjoints d'animations	Référents de secteur animation, animateurs
Filière Police Municipale	Emplois
Cadre d'emplois des chefs de service PM	Chef de poste, adjoint au chef de poste
Cadre d'emplois de agents de PM	Agents PM

N° 06/2021 - Renouvellement du partenariat avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan.

Mme Laetitia IBRES, conseillère municipale déléguée, expose :

En 2020 et en lien avec le Contrat Bourg-Centre et la reconnaissance de Grenade comme « Territoire Engagé pour la Nature », un partenariat a été instauré entre la Commune de Grenade et l'Association « Arbres et Paysages d'Autan » qui a permis à la collectivité de pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil technique dans le domaine de la protection et la mise en valeur du patrimoine végétal ainsi que d'une assistance à la mise en place d'actions de sensibilisation en direction des administrés, des élus et des agents communaux.

La commune souhaitant poursuivre cette démarche de valorisation de son patrimoine par la protection de la biodiversité, en travaillant notamment sur la place de l'arbre sur son territoire, Mme IBRES propose au Conseil Municipal de renouveler en 2021, le partenariat avec l'Association « Arbres et Paysages d'Autan » dans les conditions suivantes :

Arbres et Paysages d'Autan et la Ville de Grenade restent sur les mêmes objectifs communs :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels de la commune dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et des arbustes locaux,
- Sensibiliser et assister les élus et les Services Techniques de la Commune concernant le patrimoine arboré,
- Sensibiliser les habitants aux techniques de plantation respectueuses de l'environnement et à la découverte de la biodiversité,
- Communiquer sur les actions menées et leur pertinence auprès des habitants de la commune.

Pour l'année 2021, le programme d'actions de l'association est défini comme suit :

- Accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine arboré de la commune,
- Mise en place d'ateliers/échanges techniques à destination des élus et des agents de la commune,
- Sensibilisation des habitants et la valorisation des actions menées,
- Gestion, suivi, coordination, bilan.

L'ensemble des interventions envisagées est estimé à 10 jours, dont 2 animations subventionnées dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement cofinancé par la Région Occitanie, la DREAL et le Conseil Départemental.

La participation financière de la commune à la mise en œuvre de ces actions prendra la forme d'une subvention d'un montant de **2 670,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de partenariat 2021 entre la Commune de Grenade et l'Association Arbres et Paysages d'Autan telle que jointe en annexe,
- autorise M. le Maire à signer ladite convention,
- autorise le versement d'une subvention de 2 670 € à l'association Arbres et Paysages d'Autan au titre du soutien à la mise en œuvre du programme d'actions 2021,
- décide d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif, chapitre 6574.

Mme Taurines demande si cette convention est à renouveler tous les ans.

Mme Ibres répond par l'affirmative.

Mme Morel demande comment est fixé le montant de la subvention.

M. le Maire explique qu'il est fonction des actions qui sont mises en place d'un commun accord entre la commune et l'association.

Mme Ibres rappelle l'envoi aux membres du Conseil Municipal, d'un mail proposant une formation animée par l'Association Arbres et Paysages d'Autan, les 23 et 25.02.2021, de 9h30 à 12h, à la salle des fêtes. Elle insiste sur l'intérêt de ces ateliers autour de « l'arbre ».

N° 07/2021 - Subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au **foyer de St Caprais**, une subvention d'un montant de **110 €**, équivalente à la somme encaissée par la régie municipale au cours de l'année 2020, au titre de la location de la salle du foyer de St Caprais.

N° 08/2021 - PASS 2020-2021. Participation à verser aux associations.

M. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec un certain nombre d'associations, dans le cadre du PASS, pour la période du 01.09.2020 au 31.08.2021, suite à la délibération du Conseil Municipal n° 92/2020 du 08.09.2020. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations, après communication d'un état récapitulatif trimestriel.

Compte tenu des états transmis par le **Grenade Sports (Ecole de rugby)**, **La Compagnie des Mots à Coulisses**, et **l'association Multimusicale** (états consultables auprès du secrétariat de la Mairie),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les participations suivantes :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Nombre d'enfants concernés</i>	<i>Participation à verser à l'Association par la Commune</i>
GRENADE SPORTS (école de rugby)	Saison 2020-2021	13	728,00 €
LA COMPAGNIE DES MOTS A COULISSES	Saison 2020-2021	1	74,00 €
MULTIMUSIQUE	du 14.09.2020 au 13.01.2021	16	1.004,72 €

N° 09/2021 - Modification des tarifs communaux.

N° 09a/2021 – Gratuité des droits des terrasses et d'occupation du domaine public des commerces sédentaires, pour l'année 2021.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décidé de modifier la délibération n° 126-2020 du 01.12.2020, concernant les tarifs communaux applicables au 01.01.2021, **en accordant la gratuité** des droits des terrasses et d'occupation du domaine public des commerces sédentaires, pour l'année 2021, **en raison de la crise sanitaire**, soit :

	<i>Rappel tarifs</i>	<i>Proposition</i>
*Terrasse restaurant		
par m ² et par jour	0,75 €	0,00 €
par m ² et par mois	0,95 €	0,00 €
par m ² et par an	10,60 €	0,00 €
minimum de facturation	5,45 €	0,00 €
*Terrasse café		
par m ² et par jour		0,00 €
par m ² et par mois	0,65 €	0,00 €
par m ² et par an	0,75 €	0,00 €
minimum de facturation	7,70 €	0,00 €
*Etalage	5,45 €	
par m ² et par jour		0,00 €
par m ² et par mois		0,00 €
par m ² et par an	0,50 €	0,00 €
minimum de facturation	0,60 €	0,00 €
*Appareil de distribution	6,25 €	
par unité et par jour	5,45 €	0,00 €
par unité et par mois		0,00 €
par unité et par trimestre		0,00 €
par unité et par an	12,90 €	0,00 €
*Chevalet publicitaire	15,30 €	
par mois	39,00 €	0,00 €
par trimestre	156,00 €	0,00 €
par an		0,00 €
*Chevalet de presse		
par mois	6,00 €	0,00 €
par trimestre	14,50 €	0,00 €
par an	41,50 €	0,00 €

N° 09b/2021 – Suppression des taxes d'inhumation & exhumation, réduction & réunion de corps, dispersion des cendres et dépôt d'urne.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décidé de modifier la délibération n° 126-2020 du 01.12.2020, concernant les tarifs communaux applicables au 01.01.2021 **en supprimant les montants des taxes d'inhumation & exhumation, réduction & réunion de corps, dispersion des cendres et dépôt d'urne**, dans la mesure où dans le cadre du projet de loi de finances 2021, l'Assemblée Nationale a voté la suppression définitive de toutes les taxes funéraires **au 01.01.2021**, soit :

Taxe d'inhumation, exhumation	70,00 €
Taxe de réduction ou de réunion de	160,00 €
Taxe de dispersion des cendres	70,00 €
Taxe pour dépôt d'urne	70,00 €

M. le Maire souligne que la suppression de ces taxes à l'initiative de l'Etat ne sera pas compensée.

N° 10/2021 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses avant le vote du budget- Exercice 2021.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés.

La présente autorisation porte sur :

CHAPITRE	BUDGET 2020	DECISIONS MODIFICATIVES	25 %
10024 – EQUIPEMENTS DES SERVICES	136 959.00 €	5 600 €	35 639.75 €
19012 - PLANTATIONS	5 500 .00 €	0.00 €	1 375.00 €

Répartition des crédits :

CHAPITRE	ARTICLE - OBJET	MONTANT
10024 – EQUIPEMENTS DES SERVICES	2158 : Autres installations, matériel et outillage technique	30 000 €
19012 - PLANTATIONS	2121 : Plantations d'arbres et arbustes	1 300 €

M. le Maire insiste sur le fait que ces dépenses ont un caractère d'urgence et que l'on ne peut pas attendre le vote du budget.

N° 11/2021 - Créances éteintes & admissions en non-valeur.

A la demande de Madame la Trésorière et sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,

N° 11a/2021 - Créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
-d'admettre en créances éteintes la somme de **1.757,83 €** (réf. état n° 031012 du 30.11.2020 - motif de l'annulation : clôture pour insuffisance d'actif) et d'imputer ce montant en pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes (C/6542).

Mme Morel Caye explique cette créance éteinte concerne une liquidation judiciaire suite à un dépôt de bilan et qu'elle est donc sans aucun recours possible.

N° 11b/2021 - Admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur la somme de **957,75 €** (C/6541) représentant des créances irrécouvrables relatifs aux exercices 2018-2019-2020 (réf. : liste n° 4144890212 du 30.11.2020).

Mme Morel Caye indique que ces créances correspondent au non-paiement de repas cantine de trois familles. Elle explique la différence entre les créances éteintes et les admissions en non-valeur, à savoir que ces dernières, même si elles apparaissent comptablement en perte, continuent à être réclamées par la Trésorerie jusqu'au jugement signifiant de l'arrêt des poursuites. Elles deviennent alors des créances éteintes. Mme Morel Caye souligne que certains impayés sont récupérés grâce au travail important de relance mené conjointement par les services communaux et la trésorerie.

N° 12/2021 - Opération « Achat de 22 logements en VEFA au 20, rue de Fontaine à Grenade ». Demande de garantie d'emprunt présentée par Patrimoine SA Languedocienne HLM.

Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, expose :

Patrimoine SA Languedocienne HLM a acheté 22 logements individuels neufs (15 PLUS et 7 PLAI) au 22, rue de Fontaine, à Grenade, dans une résidence nommée « Les Jardins Tolosa ».

Pour financer ce programme, Patrimoine SA Languedocienne HLM a contracté un prêt portant le numéro 114047, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de **3.288.000 €**, constitué de 5 lignes :

- PLAI, d'un montant de 690.462 €,
- PLAI Foncier, d'un montant de 233.741 €,
- PLUS, d'un montant de 1.719.502 €,
- PLUS Foncier, d'un montant de 534.295 €,
- PHB2.0, d'un montant de 110.000 €.

Patrimoine SA Languedocienne HLM sollicite la garantie de la Commune de Grenade à hauteur de **30 %** pour le remboursement de ce prêt et a adressé également une demande auprès du Conseil Départemental pour les **70 %** restants.

Mme MOREL CAYE fait remarquer que si la commune décide d'émettre un avis favorable, la garantie est apportée selon les dispositions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Collectivité s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

M. le Maire soumet cette demande de garantie d'emprunt au vote du Conseil Municipal.

Mme Morel Caye attire l'attention des conseillers sur la durée des emprunts pour lesquels la garantie de la commune est sollicitée (40 et 50 ans) et rappelle que la commune a déjà un encours sur les bailleurs sociaux de plus de 10 millions d'euros.

Question de l'assemblée : que risque la commune si elle décidait de refuser d'accorder une garantie d'emprunt à un bailleur social ?

M. le Maire répond que le premier risque est que certains bailleurs sociaux ne veuillent plus venir sur la commune car leurs opérations s'avèreraient trop déficitaires. L'autre risque serait que les bailleurs sociaux, obligés de souscrire une assurance pour leurs prêts ou d'hypothéquer leurs bâtiments, répercutent le surcoût sur les loyers les plus bas. Il ajoute que, selon les informations qu'il a pu obtenir, Patrimoine SA Languedocienne est un bailleur social très sérieux tant au niveau de la construction que de la gestion des logements.

Mme Morel Caye pense surtout qu'il serait intéressant et plus juste de revoir avec la Caisse des Dépôts et Consignations les modalités de la caution pour qu'il y ait une caution simple et non une caution sans bénéfice de discussion.

M. le Maire propose de passer au vote.

Délibération adoptée :

Entendu l'exposé,

Considérant que la nature de la garantie est un engagement à première demande en cas de défaillance de l'Emprunteur (cf article 16 « Garanties » du contrat de prêt : « ... Les Garants du prêt s'engagent, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant. »),

Considérant les durées très longues des lignes de prêt (40 ans pour le PLAI, le PLUS et le PHB, et 50 ans pour le PLAI foncier et le PLUS foncier),

Considérant que le montant actuel de l'encours des garanties d'emprunts accordées par la Commune de Grenade aux bailleurs sociaux, s'élève à près de 10.080.000 €,

Considérant que le risque ne peut être ignoré,

Considérant que la Commune de Grenade figure dans la liste des communes les plus pauvres de France et qu'elle ne pourrait honorer à première demande le remboursement de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix contre et 3 abstentions (Mme GARCIA, M. BOURBON et Mme CHAPUIS BOISSE qui lui a donné pouvoir), **décide de ne pas accorder la garantie d'emprunt sollicitée par Patrimoine SA Languedocienne HLM.**

N° 13/2021 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le fonctionnement du RASED au titre de l'année scolaire 2019-2020

M. Henri BEN AÏOUN, conseiller municipal délégué, rappelle que la Commune assure le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) en assumant les charges à caractère général liées à son activité.

Il présente les bilans d'activité 2019-2020 du RASED de Grenade et explique que les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées, pédagogiques ou rééducatives, aux élèves des écoles maternelles et élémentaires en difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

M. BEN AÏOUN précise que l'équipe du RASED est composée de deux personnes, une psychologue scolaire et une enseignante spécialisée. Elles interviennent sur les écoles de Grenade mais également sur d'autres écoles du canton. Leur soutien aux enseignants passe également par des bilans psychomoteurs réalisés par la psychologue permettant l'accès à l'enseignement adapté.

M. BEN AÏOUN donne quelques chiffres concernant l'activité de la psychologue :

	Nombre de suivis situations enfants et relations partenaires extérieurs	Nombre de bilans psychologiques	Nombre de montages PPS (projet personnalisé de scolarisation)	Nombre de dossiers CDOEA (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés)
Sept. 2019 à mars 2020	31	24	15	7
Mars 2020 à juin 2020	19	9	11	2

M. Martinet demande où se trouvent les locaux du RASED.

M. le Maire répond que les locaux du RASED sont situés à l'école JC Gouze. Il précise que cette subvention départementale est une aide aux communes qui disposent d'un RASED et qui supportent les frais de fonctionnement (locaux, matériel...). Il ajoute que les salaires des intervenants sont eux pris en charge par l'Education Nationale. Il propose de passer au vote.

Entendu l'exposé de M. BEN AÏOUN et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, pour le fonctionnement du RASED qui est intervenu sur les écoles maternelles et élémentaires de Grenade, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

N° 14/2021 - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail / Année 2021.

M. le Maire expose :

L'article L.3132-26 du Code du Travail, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dispose que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Depuis l'entrée en vigueur de cette législation, la commune s'appuie sur la concertation menée au sein du Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui est parvenu en Haute-Garonne à harmoniser les positions des intercommunalités, des chambres consulaires, de l'association des maires de la Haute Garonne, des représentants des fédérations et associations de commerçants, des différents syndicats patronaux, des grandes enseignes nationales de la grande distribution sur les ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés.

Le 29 juillet 2020, un consensus s'est dégagé au sein du CDC sur le principe de sept dimanches d'ouverture en 2021 pour le commerce de détail (à l'exception du secteur de l'Ameublement et du Bricolage visés par des arrêtés spécifiques), à savoir :

- le premier dimanche des soldes d'hiver,
- le premier dimanche des soldes d'été,
- le 28 novembre 2021 (Black Friday),
- les 5, 12, 19, 26 décembre 2021.

L'article L.3132-26 du Code du Travail prévoit toutefois, pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m², que lorsque des jours fériés légaux sont travaillés (à l'exception du 1er mai), ils sont déduits par l'établissement des dimanches autorisés par le Maire, dans la limite de trois par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L3132-26,

Considérant l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés pour 2021, signé le 29 juillet 2020,

Considérant le caractère particulier de ce jour de semaine qui doit être réservé au repos des salariés et pour lequel il convient de limiter l'ouverture des commerces,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable **pour déroger au repos dominical et pour autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune, à titre exceptionnel, les 4 dimanches suivants, pour l'année 2021 :**

→ 05 décembre 2021, 12 décembre 2021; 19 décembre 2021 et 26 décembre 2021.

M. le Maire souligne que ces quatre dates sont celles demandées par les commerçants de la ville.

N° 15/2021 - Convention relative à la cession par la Commune de Grenade au bénéfice du SDIS 31 du terrain d'assiette du nouveau Centre d'Incendie et de Secours.

M. le Maire expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Grenade met à la disposition du S.D.I.S. 31, aux termes d'une convention de mise à disposition de biens immeubles, le bâtiment dont elle est propriétaire situé Allées Sébastopol pour le fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours de Grenade.

Ce centre compte actuellement 37 sapeurs-pompiers, 13 jeunes sapeurs-pompiers. Il couvre 15 communes (soit 226 km², 40000 habitants) et réalise une moyenne de 1400 interventions par an.

Compte tenu de l'exigüité des locaux et dans un souci d'une meilleure couverture opérationnelle, la Commune de Grenade s'est portée candidate auprès du Conseil Départemental pour la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours. En 2013, la cession d'un terrain communal situé à l'intersection de la RD 17 et de l'ancien chemin de Merville, moyennant l'euro symbolique avait été proposée au Département.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer officiellement sur cette cession.

Il présente le projet de convention à passer avec le SDIS par laquelle la commune de Grenade s'engage à céder pour un euro symbolique au SDIS qui accepte les parcelles dont elle est propriétaire situées lieu-dit « Croix de Lamouzic » et cadastrées section F n° 221 (en totalité) et section F n° 222 (pour partie). La Commune de Grenade s'engage également à mettre tout en œuvre pour acquérir la parcelle cadastrée section F n° 220, et à rétrocéder au SDIS 31, moyennant l'euro symbolique, la superficie nécessaire à la réalisation du projet de construction du nouveau CIS. Il indique que cette convention doit être signée très rapidement pour que le Département puisse acter officiellement la construction de la caserne dont les travaux devraient démarrer fin 2022-début 2023. Dans la mesure où la commune n'a pas pour l'heure suffisamment de certitudes sur l'acquisition de la parcelle F n° 220, il a été mentionné dans la convention « La Commune de Grenade s'engage par ailleurs à mettre tout en œuvre ... ».

Mme Ibres demande ce qui se passera si la propriétaire ne veut pas vendre.

M. le Maire répond que la commune engagera une procédure d'expropriation.

Mme Boulay ajoute que si c'était le cas, cela prendra beaucoup de temps.

M. Monbrun demande si le Département va maintenir ce projet sur Grenade, dans la mesure où le centre de secours Jean Longagne va perdre des communes en raison de l'ouverture prochaine d'une caserne à Aussonne à proximité du Parc des Expositions.

M. le Maire confirme que le projet de nouveau CIS est acté sur Grenade, et justifié par la population couverte ainsi que le nombre d'interventions même si la caserne de Grenade n'aura plus à défendre certaines communes, notamment Aussonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- entérine le principe de cession par la Commune de Grenade au SDIS 31, moyennant l'euro symbolique, du terrain d'assiette du futur centre d'incendie et de secours de Grenade,
- autorise M. le Maire à signer la convention relative aux modalités de cession de ce terrain dont le texte est joint en annexe.

N° 16/2021 - Réalisation de l'éclairage du nouveau giratoire chemin de Piquette - RD 17.

Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'urbanisme, indique que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Réalisation de l'éclairage du nouveau giratoire chemin de Piquette – RD 17 :
Reprise du réseau d'éclairage depuis la ligne aérienne existante lié à la commande « P29 Montasse ».

Dépose du Pl 705 sur poteau béton existant.

*Pose de 10 ensembles lumineux + mât,
Lanterne LED – 55W max – 3000K – Mât hauteur 7m,
Verre plat – Classe II – Optique Asymétrique Routière.*

Pour l'ensemble :

- *RAL à valider avec la Mairie,*
- *Abaissement de 50% de -2h à +5h du milieu de la nuit – à valider par la Mairie,*
- *Descendre câble DALI en pied de mât pour communication avec alimentation programmable depuis la trappe de visite,*
- *Le matériel LED répondra aux caractéristiques CAS 1 de la fiche Certificats d'Economie d'Energies RES-EC-104 en termes d'efficacité énergétique et sera garanti 10 ans,*
- *Les valeurs de puissance seront à valider avec une étude d'éclairage. Facteur de maintenance $\leq 0,9$,*
- *Attention à la règle du nombre de alimentations – à vérifier auprès du fabricant.*

*Niveau d'éclairage → EN 13-201 : M3 / C3 = 15 lux Moyen – U0 $\geq 0,4$.
Arrêté du 27/12/2018 → Type a.*

Le SDEHG entretiendra les systèmes d'alimentation et les dispositifs de connexion dans le cadre de son marché de maintenance habituel.

Une garantie de 10 ans pièces et main d'œuvre sera exigée auprès des installateurs sur ces matériels.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	35 200 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	11 139 €
<hr/>	
Total	55 000 €.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Mme Boulay donne quelques précisions :

- *Le RAL est le nuancier de couleur universel, la commune est sur du gris aluminium.*
- *Il est plus économique de rabaisser de 2h à 5h plutôt que d'éteindre complètement l'éclairage et de le rallumer.*
- *Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2021.*

Mme Ibres fait remarquer que ce projet est situé à la limite de la campagne ; elle demande si une étude d'impact sur la faune a été faite car il va produire une frange de lumière.

Mme Boulay répond qu'à sa connaissance, cela n'a pas été fait et considère que l'éclairage est nécessaire sur ce giratoire.

M. le Maire confirme ; il souligne que c'est un carrefour important en entrée de ville qu'il est nécessaire d'éclairer notamment d'un point de vue sécurité.

M. Martinet demande pourquoi il est prévu un abaissement à 50 % de l'intensité et non à 80 % comme sur les autres opérations.

Mme Boulay et M. le Maire répondent qu'il s'agit certainement d'une question de sécurité.

Mme Boulay ajoute que le SDEHG étudie la meilleure péréquation en termes d'éclairage et d'économie d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet présenté,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 080 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

N° 17/2021 - Dénomination des rues du lotissement « Croix de Lamouziez ».

Sur proposition de Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'urbanisme,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les noms des voies privées desservant le lotissement « Croix de Lamouziez », comme suit :

- Rue des Tournesols,
- Rue des Bleuets,
- Rue de Lamouziez,
- Impasse des Abeilles,
- Impasse des Papillons,
- Impasse des Roseaux.

selon le plan ci-joint.

Mme Boulay et M. le Maire précisent que ces voies portent déjà ces noms mais ils doivent être validés par le Conseil Municipal pour permettre notamment leur enregistrement auprès de la Poste, des Service du cadastre ..

Questions diverses.

M. le Maire donne quelques informations au Conseil Municipal :

Dates des prochaines réunions :

- Prochaine réunion de Groupe pour échanger sur le fonctionnement, le mardi 9 février 2021, à 18h00, à la salle des fêtes.
- Présentation du projet « Pumtrack », le mercredi 10 février 2021, à 17h, à l'espace Jeunesse, Cours Valmy.
- Réunion de la Commission des Finances avant le DOB, le mercredi 10 mars 2021, à 18h30, en salle du Conseil Municipal.
- Réunion du Conseil d'Administration du CCAS, le mardi 16 mars 2021, à 17h30.
- Réunion du Conseil Municipal, le mardi 16 mars 2021, à 19h, avec notamment l'installation d'une nouvelle élue, Monique Louge, en remplacement de Patrice Marey, et la tenue du DOB.
- Réunion de la Commission des Finances avant le vote du BP, le mercredi 7 avril 2021, à 18h30, en salle du Conseil Municipal.
- Réunion du Conseil Municipal pour le vote du Budget Primitif, le mardi 13 avril 2021, à 19h.
- Réunion du Conseil d'Administration du CCAS, le mardi 13 avril 2021, à 17h30.
- Report du COPIL du Pont (Comité de Pilotage initialement prévu le 27 janvier 2021, à une date ultérieure.
- Réunion de la Commission « Déchets » de la CCHT, le mercredi 3 février 2021, à 18h30, en visioconférence.

Loi d'orientation des mobilités et compétence « mobilité » - Intervention de M. PORTARRIEU :

M. Portarrieu, Député de la 5° circonscription de la Haute-Garonne, a adressé une question écrite à M. le Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des Transports, pour demander la modification du calendrier ainsi que les modalités de choix des intercommunalités, pour l'exercice de la compétence transport dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités ; le contexte sanitaire conjugué au report des élections régionales au mois de juin 2021 impactant le calendrier et les modalités du choix des intercommunalités en la matière.

Crise Sanitaire – Fonds d'aide pour les commerçants :

Un fonds d'aide aux loyers d'un montant de 50 000 euros a été constitué pour aider les commerçants de la Communauté de Communes, financé à 50% par la CCHT et à 50% par la Région. L'aide est de 1000 euros maximum par commerçant.

M. le Maire demande si des élus souhaitent prendre la parole.

Mme D'Annunzio donne des nouvelles de son fils et remercie les élus de leur soutien.

Mme Taurines demande quel est le nombre maximum de personnes pouvant être accueilli dans la salle des mariages.

M. le Maire répond que l'information lui sera envoyée par les services.

Mme Gendre demande quelle enseigne va remplacer le magasin Leader Price qui vient de fermer.

M. le Maire répond que le magasin ALDI va déménager et s'installer à la place du Leader Price. Il ajoute qu'il ne sait pas encore ce que va devenir le bâtiment occupé par ALDI.

Aucune autre prise de parole n'est demandée,
M. le Maire clôt la séance.

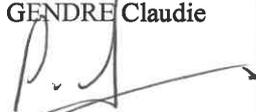
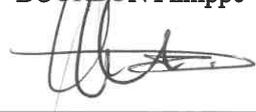
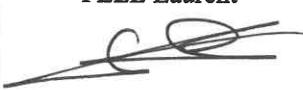
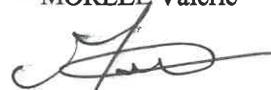
----- Séance levée à 20h20. -----

Le secrétaire de séance,
Christian CAUBET,

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Pour approbation :

DELMAS Jean-Paul 	MOREL CAYE Françoise 	NAPOLI François	BOULAY Dominique 
VIDONI-PERIN Thierry 	TAURINES Anna 	AUREL Josie <i>représentée</i>	LOQUET Pierre 
CAUBET Christian	D'ANNUNZIO Monique		MONBRUN René 
BOISSE Serge <i>représenté</i>	GENDRE Claudie 	BRIEZ Dominique	BEN AÏOUN Henri 
MERLO SERVENTI C. 	BOURBON Philippe 	CHAPUIS BOISSE F. <i>représentée</i>	PEEL Laurent 
MOREEL Valérie 	DOUCHEZ Dominique 	XILLO Michel	MANZON Sabine <i>représentée</i>
MARTINET Florent 	IBRES Laetitia 	GARCIA Hélène 	MILLO-CHLUSKI R. <i>absent</i>
VIDAL Aurélie 			

Annexes



CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE GRENADE ET L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La **Commune de Grenade**, représentée par son M. Jean-Paul DELMAS - 19, avenue Lazare Carnot, 31130 Grenade, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 02.02.2021.

Ci-après dénommée « la Commune », d'une part.

ET

L'**Association Arbres et Paysages d'Autan**, dont l'objet est de promouvoir le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous, située 20 ? route de Ticalit 31450 AYGUESVIVES et dont le siège est situé à la mairie de NAILLOUX, représentée par son Président, Monsieur Jacques SUBRA,

Ci-après dénommée « l'Association », d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1- INTITULE ET OBJECTIFS

Par la présente convention, l'Association et la Commune établissent un partenariat actif afin de préserver et améliorer le patrimoine arboré de la commune de Grenade et développer une dynamique en faveur de la Biodiversité sur la commune dans le cadre du dispositif TEN.

Les deux parties s'engagent mutuellement sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels de la commune dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et des arbustes locaux.
- Sensibiliser et assister les élus et les Services Techniques de la Commune concernant le patrimoine arboré,
- Sensibiliser les habitants aux techniques de plantation respectueuses de l'environnement et à la découverte de la biodiversité.
- Communiquer sur les actions menées et leur pertinence auprès des habitants de la commune.

Arbres et Paysages d'Autan

20 rue de Ticalit, 31450 Ayguesvives - Tél. 05 65 34 66 42 13 - Courriel : arbres.paysages@autan.fr
Un arboriculteur de passage au service de l'arboriculture communale sous le numéro 7 53 31 05 44 5 31

Article II – MODALITÉS

Dans le cadre de cette convention, l'Association interviendra auprès de la Commune sur les modalités suivantes :

1- Accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine arboré de la commune

Accompagnement technique pour la mise en place de plantation :

- visite de terrain pour identifier les zones à enjeu, à aménager, à restaurer, à valoriser sur le territoire communal. Cette visite pourra s'appuyer sur la cartographie établie dans le cadre de l'ABC suivant son avancée.

Dans le cadre du programme « Plant'arbre » subventionné par la Région Occitanie, la Commune bénéficiera du prix subventionné du mètre linéaire de plantation, soit 2,70 €*.

- * Conseils techniques sur le choix des arbres et arbustes locaux dans les aménagements communaux.
- * Fourniture plants champêtres.
- * Suivi des plantations pendant 2 ans avec remplacement des plants morts la première année.

* tarif révisable à chaque Assemblée Générale de l'Association .

2- Ateliers et échanges techniques

- * Préparation, organisation et animation d'ateliers afin de mettre en place une culture commune entre élus et agents et de faciliter les échanges avec les habitants de la commune ; (2 ateliers de 2-3h).
- 1 atelier à destination des élus et des responsables de services.
- 1 atelier à destination des agents techniques.

Thème de l'atelier 2021 : La palette végétale locale, utilisation des essences locales dans les aménagements communaux et choix des arbres.

Thématiques qui pourront être abordées les années suivantes : optimiser les produits de taille et paillage, entretien et valorisation des vergers communaux (taille, principe de la greffe, initiation aux traitements bio...), réflexion sur la restauration de la Trame verte et bleue (adéquation avec le SRCE et le SCOT).

- * Animation d'un atelier « terrain » à destination des services techniques : cas pratique, questionnements après formation, organisation d'un chantier participatif citoyen...

3- Sensibilisation des habitants et valorisation des projets

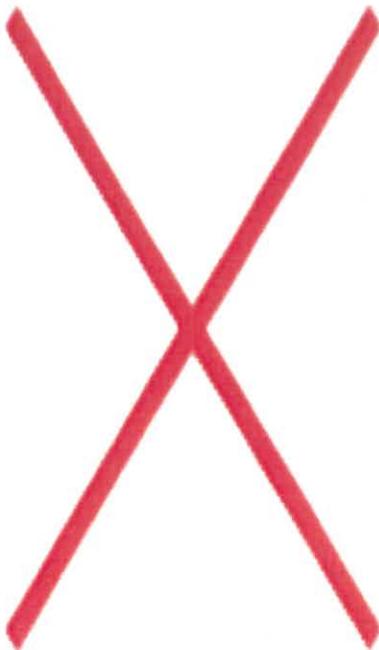
- Animation d'une balade à la découverte des arbres et paysages de la commune (demi-journée).
- Mise à disposition des expositions « Les arbres remarquables de Haute-Caronne » et « Le rôle et l'intérêt des haies champêtres pour la biodiversité »
- Animation d'un débat à l'issue du film « Arbres remarquables ».
- Mise à disposition et/ou rédaction de documents d'information et de sensibilisation à destination des habitants (dépliants, articles, bulletins municipaux...).

Actions d'animation qui pourront être réalisées les années suivantes : balade découverte dans les espaces naturels de la commune, valorisation et entretien du verger, conférence pour la plantation d'essences locales en accompagnement des nouveaux habitants...

Arbres et Paysages d'Autan

20 rue de Ticalit, 31450 Ayguesvives - Tél. 05 65 34 66 42 13 - Courriel : arbres.paysages@autan.fr
Un arboriculteur de passage au service de l'arboriculture communale sous le numéro 7 53 31 05 44 5 31

ANNEXE 1 : Détails des journées



4- Gestion, suivi, coordination, bilan

Chaque fin d'année, l'association fournira à la commune un bilan des actions réalisées et une attestation de fin de projet. Après réception de ce bilan, la Commune s'engage à verser à l'association une subvention à hauteur des actions réellement effectuées et justifiées au titre de l'article 11 de la présente convention et de ses avenants éventuels.

A titre prévisionnel, l'ensemble des interventions envisagées est estimé à 10 jours, dont 2 animations subventionnées dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement cofinancé par la Région Occitane, la DREAL et le Conseil Départemental.

Le montant de la subvention correspondante s'élève à 2.670,00 €.

Article III – COMMUNICATION

Lors d'événements ou de publications rassemblant l'Association et la Commune, ces dernières s'engagent à citer ce partenariat et à faire figurer leurs logos sur les documents de communication.

Article IV – SUIVI ET ÉVALUATION

L'association s'engage à justifier à tout moment, sur demande de la Commune, l'utilisation de la subvention annuelle.

Article V – AVENANTS À LA CONVENTION

La présente convention pourra être complétée par des avenants, si besoin est de modifier et/ou d'ajouter une intervention ponctuelle au programme d'interventions, en précisant la nature de l'intervention, sa durée, le personnel mobilisé et la participation financière de la Commune.

Article VI – DURÉE DE LA CONVENTION

La commune devra adhérer à l'association, et ce durant la durée de la convention (200,00 € pour les communes de 2000 à 10000 habitants).

La convention est annuelle. Elle pourra être résiliée par la Commune ou par l'Association par courrier recommandé avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance annuelle.

Fait en 2 exemplaires à Gramat, le

Le Président de l'Association,
Jacques SUBRA

Le Maire de Gramat,
Jean-Paul DELMAS,

Arbres et Paysages d'Autun

20 route de Tancille 31450 Agassac - Tél./Fax : 05 54 66 42 13 - Courriel : apsa31@orange.fr - www.arbresetpaysagesdautun.fr
Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75 31 05 445 31

Arbres et Paysages d'Autun

20 route de Tancille 31450 Agassac - Tél./Fax : 05 54 66 42 13 - Courriel : apsa31@orange.fr - www.arbresetpaysagesdautun.fr
Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75 31 05 445 31

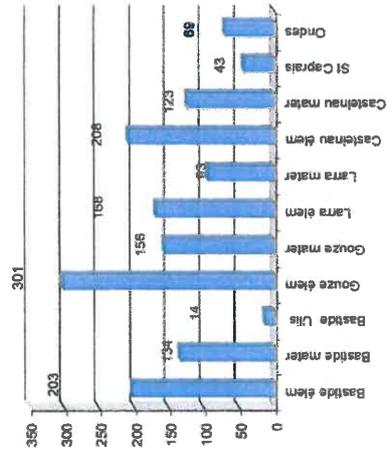
Secteur de Grenade HG 23

2019/2020

EFFECTIFS DU SECTEUR :

Ecoles secteur	Effectifs
Grenade Bastide élémentaire	203
Grenade Bastide maternelle	134
(Grenade Bastide U.I.S)	(14)
Grenade Gouze élémentaire	301
Grenade Gouze maternelle	156
Ondes	69
St Caprais	43
Larra élémentaire	168
Larra maternelle	93
Castelnau Fondada élémentaire	208
Castelnau Fondada maternelle	123
Total	1510

**Bilan psychologue
scolaire**



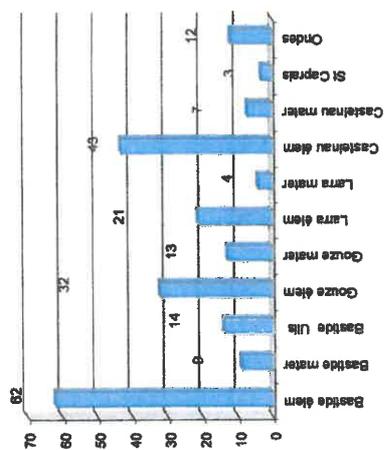
Muriel CHANTEUX, psychologue EDA

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ÉCOLES POUR LESQUELS LA PSYCHOLOGUE EST INTERVENUE :

Ecoles secteur	En nbr	%
Grenade Bastide élémentaire	62	30%
(Dont ULIS)	(14)	(7%)
Grenade Gouze élémentaire	32	16%
Ondes	12	6%
Castelnau Fondada (43 élém + 7 maternelle)	50	24%
Lara élémentaire	21	10%
Grenade Bastide maternelle	9	4%
Grenade Gouze maternelle	13	6%
St Caprais maternelle	3	3%
Lara maternelle	4	5%
Total	206	100

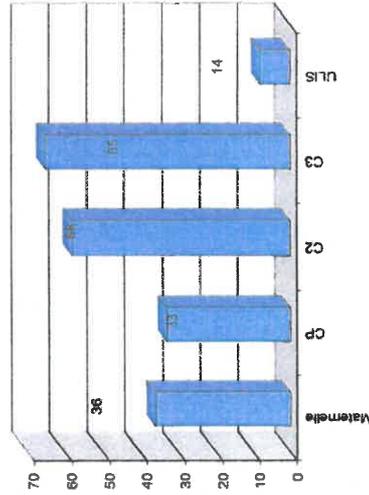
1ère PARTIE / SEPTEMBRE à MARS

- Nombre d'élèves par écoles pour lesquels la psychologue est intervenue
- Intervention psychologue par catégorie dominante de difficulté
- Intervention psychologue par cycle : maternelle, CE, cycle 2, cycle 3
- Répartition des actions entreprises par la psychologue



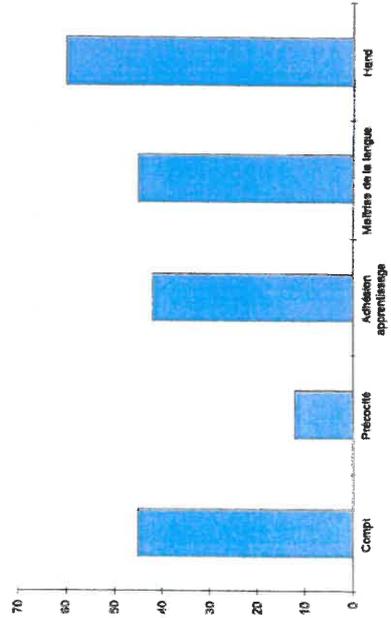
Nombre d'élèves pris en charge par la psychologue par cycle :

	Nbre	%
Maternelle	36	17%
CP	33	16%
C2	58	28%
C3	65	32%
ULIS	14	7%
Total	206	100,00%



Nombre d'élèves pris en charge par la psychologue selon la catégorie de difficultés :

	Nbre	%
Comportement	45	22%
Adhésion apprentissage	42	20%
Maîtrise de la langue	45	22%
Handicap	60	29%
Précocité	12	6%
Autres	2	1%
Total	206	100



Répartition des actions entreprises par la psychologue :

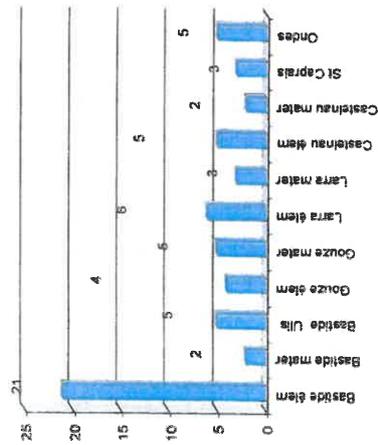
Observations	75
Biens psychologiques	24
Suivis situations enfants et relations partenariales extérieurs	31
Montages PFS pour MDPH	15
Dossiers CDOEA	7
Orientations (structures + soins)	35
Equipes éducatives (ou techniques)	65
Equipes de suivis	58
Entretiens parents	56
Signalement	3
Conseils PE	75
TOTAL DES ACTIONS	444

2ème PARTIE / mars à juin

- Nombre d'élèves par écoles pour lesquels la psychologue est intervenue
- Intervention psychologue par catégorie dominante de difficulté
- Intervention psychologue par cycle : maternelle, CP, cycle 2, cycle 3
- Répartition des actions entreprises par la psychologue

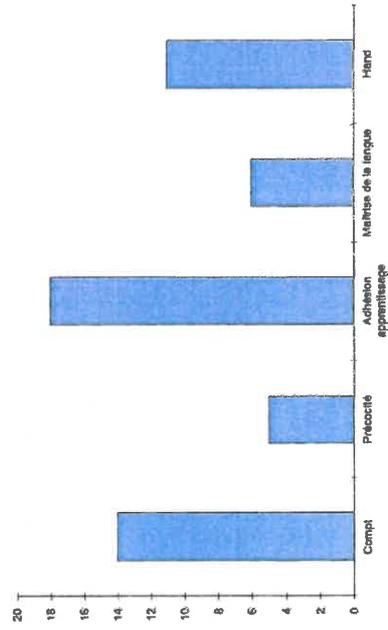
NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ÉCOLES POUR LESQUELS LA PSYCHOLOGUE EST INTERVENUE :

Écoles secteur	En nbr	%
Grenade Bastide élémentaire (+2 élèves début juillet) (Dont ULIS)	21 (5)	38% (9%)
Grenade Gouze élémentaire	4	7%
Ondes	5	9%
Castelnau Fondada (+ 1 élève début juillet)	7	13%
Larra élémentaire (+3 élèves début juillet)	6	10%
Grenade Bastide maternelle	2	4%
Grenade Gouze maternelle	5	9%
St Caprais maternelle	3	5%
Larra maternelle	3	5%
Total	56	100



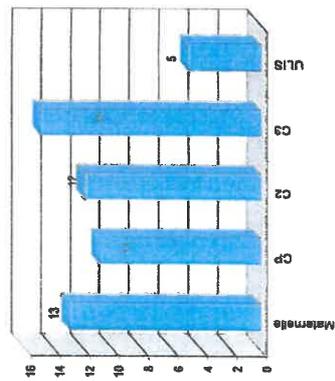
Nombre d'élèves pris en charge par la psychologue selon la catégorie de difficultés :

Catégorie de difficultés	Nbre	%
Comportement	14	25%
Adhésion apprentissage	18	32%
Maîtrise de la langue	6	10%
Handicap	11	20%
Précoçité	5	9%
Autres	2	4%
Total	56	100



Nombre d'élèves pris en charge par la psychologue par cycle :

	Nbre	%
Maternelle	13	23%
CP	11	21%
C2	12	27%
C3	15	20%
ULIS	5	9%
Total	56	100,00%



Répartition des actions entreprises par la psychologue :

Bilans psychologiques	9
Suivis situations enfants et relations partenariales extérieurs	19
Montages PPS pour MDPH	11
Dossiers CDOEA	2
Orientations (structures + soins)	13
Equipes éducatives (ou techniques)	19
Equipes de suivis	4
Entretiens parents	17
Signalement	3
Conseils PE	32
TOTAL DES ACTIONS	129

Bilan maîtresse

Serres Christine enseignante spécialisée du RASED

Présentation

Le secteur regroupe 4 communes, je travaille avec la psychologue scolaire Mme Chanteux. Mon école de rattachement est l'école Gouze à Grenade. Cette année je suis intervenue au cycle 2, principalement au CP et au CE1. En fin d'année je souhaitais apporter mon aide en GS mais cela n'a pas été possible à cause de la crise sanitaire.

Modalités d'intervention

Observations en classe

Elles se font surtout en début d'année ou avant le début des nouvelles prises en charge. Elles permettent de prendre contact avec les enseignants et avec le groupe classe, de voir comment les élèves se comportent dans le groupe classe et ce qui peut les mettre en difficulté. Après ces observations je peux, le cas échéant, apporter quelques conseils ou suggérer quelques aménagements : place de l'élève, outils individuels d'aide, gestion du matériel, simplification des consignes, adaptation des supports ...

Aide aux évaluations nationales

Cela permet d'établir une relation de confiance avec les enseignants et avec les élèves. Je peux affiner mes observations des élèves en situation d'évaluation et aider pour la passation des évaluations pour les EBEP. Elles servent à repérer les élèves en difficulté à accompagner.

Prises en charge en petit groupe hors la classe

Je prends les groupes 1 à 3 séances par semaine pendant 7 à 10 semaines en groupe de 3 à 5 élèves. Le travail est intensif et porte sur des objectifs précis de lecture/écriture ou de numération/ calcul. Les compétences non acquises ou en cours d'acquisition sont reprises, un travail d'automatisation est mené.

Prise en charge en groupe dans le cadre d'un décloisonnement

Le décloisonnement permet de réduire la taille des groupes de travail, facilite la manipulation, l'utilisation des outils d'aide et l'individualisation des apprentissages. Le travail est préparé avec les enseignants des classes.

Interventions en classe

Je suis intervenue en petite section pour une aide à la rentrée.

En début d'année en CP et CE1 j'ai aidé à la mise en place des habitudes de classe, j'ai accompagné les élèves dans l'organisation et la gestion du matériel ou lors des phases de manipulation.

Dans les ateliers de lecture/écriture en CP, j'ai mené un atelier en lecture écriture, pendant que l'enseignante menait un atelier de lecture avec un groupe. Le travail et les objectifs ont été préparés et définis avec l'enseignante.

En production d'écrit : J'ai accompagné un petit groupe d'élèves dans la classe pour la phase de travail individuel, les élèves ont participé à la phase de préparation, à l'écoute des consignes de travail et à la mise en commun dans le groupe classe.

Interventions pendant la période de confinement

Je suis restée en lien avec les directeurs, les enseignants et les membres du RASED tout au long de la période de confinement. J'ai conseillé des sites pour le travail à distance, j'ai proposé des supports pour le travail de fluence en lecture ou l'apprentissage des mots de dictée.

Avec l'aide des enseignants des classes, j'ai pu mettre en place une aide individuelle grâce à la classe virtuelle pour certains élèves (40 minutes/1 fois par semaine). Pour d'autres j'ai envoyé du travail par mail.

J'ai assisté à des réunions du RASED, à des équipes techniques ou à des équipes éducatives en visioconférence. J'ai pu discuter de la poursuite de scolarité de certains élèves avec les enseignants des classes par téléphone, par mail ou grâce à la classe virtuelle.

J'ai participé à l'accueil des enfants de soignant pendant le confinement.

Participation aux réunions institutionnelles

Conseils de cycle : A la demande des équipes ou à ma demande j'ai participé à l'analyse des résultats des évaluations nationales et à la recherche de pistes de travail pour améliorer ces résultats. Avec les équipes nous avons défini les aides à apporter aux élèves en difficulté et nous avons fait le bilan de ces aides. J'ai parfois participé aux réunions pour l'amélioration de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Conseil des maîtres : Pour définir les objectifs de travail dans le cadre d'un décloisonnement.

Les équipes éducatives : J'ai rédigé des écrits ou pris part aux réunions.

Les conseils d'école : J'ai participé à deux conseils d'école sur les trois prévus dans deux écoles différentes.

Pôle ressource : Les réunions du pôle ressource permettent de définir les secteurs et les axes de travail. Ils permettent la rencontre des différents partenaires.

Bilan quantitatif

ECOLE	Prise en charge RASED, maître E Nombre d'élèves				Dont modalité de prise en charge directe des élèves			Autre action			
	langage	écrit	math	autre	Gpe hors classe	Co Intervention	distanciel	observation	évaluations nationales/ autre	Conseils pédagogiques pour les EBEP	Informations sur les différents troubles
Grenade Gouze											
PS				Aide rentrée		oui					
Cp		14	3		6	oui octobre/novembre	4	oui	CP et CE1 au moins une fois	4 élèves	oui
Ce1		10	6		3		1	oui		4 élèves	oui
CM2									Evaluations CDOEA 2 élèves		oui
Grenade Bastide											
CP	3	9	7		5	lecture/écriture	1	oui	Les CP et CE1 au moins une fois	4 élèves	oui
CE1		12	9		4	lecture/écriture/ math		oui		3 élèves	oui
CE2										1 élève	oui
Ulis											oui
Larra											
CP	2	5	7		4	ateliers lecture	4	oui	Les CP et CE1 au moins une fois	3 élèves	oui
CE1		6			2	production d'écrit	1	oui			oui
Ondes											
CP		5	5		1		2	oui	oui	3 élèves	oui
CE1								oui			
Fondada Castelnau											
CP								oui	CP et CE1 au moins une fois		
CE1								oui			oui
CM2									Evaluations CDOEA 2 élèves		
Total secteur	5	61	37	5 demi-journées	25					22 élèves	

Ecoles	Réunions/ Temps institutionnel					
	Equipe éducative ou technique	Conseil de cycle	Conseil d'école	Réunion Rased	Réunion psychologue du secteur	Animation pédagogique
Gouze Grenade	1	1	oui	4	10	3
Bastide Grenade	14	5	oui			
Larra		1				
Ondes		1				
Fondada Castelnau	Réunion après les évaluations CDOEA					

Bilan qualitatif

Observations et aide aux évaluations

J'ai pu intervenir auprès des CP et des CE1 dans toutes les écoles qui en ont fait la demande. Les enseignants ont tenu compte des conseils que je leur ai donnés concernant les EBEP ou les élèves en difficultés.

Prises en charge des élèves

Les élèves ont progressé dans leurs apprentissages : acquisition du principe alphabétique, amélioration de la connaissance des lettres, augmentation de la vitesse de lecture, amélioration de l'orthographe lors des dictées en classe, meilleure segmentation des mots à l'écrit, compréhension de la numération de position, amélioration de la connaissance des nombres de 60 à 100.

Pour certains élèves les progrès dans les apprentissages ont été faibles mais les enseignants ont remarqué un changement d'attitude face aux apprentissages.

Collaboration avec les différents partenaires

Les synthèses régulières avec la psychologue de secteur ont permis un travail d'équipe et un croisement des regards sur les élèves en difficultés ou à besoin particulier. Nous avons pu discuter des prises en charge des élèves, des aménagements pédagogiques à proposer ou de la poursuite de scolarité de certains élèves.

Le dialogue avec les directrices s'est instauré petit à petit et dans certaines écoles, des points réguliers ont pu être faits. La participation aux équipes éducatives a été possible soit en participant à la réunion soit en proposant un écrit de synthèse.

Le travail avec les enseignants a été régulier et la collaboration a pu se mettre en place à travers des bilans individuels par classe et/ou des conseils de cycle ou des maîtres. Le travail de préparation des ateliers ou des décloisonnements a été possible dans certaines écoles. Des enseignants ont sollicité mon aide pour la rédaction de PPRE ou de GEVASCO.

Interventions pendant le confinement

Je me suis appropriée de nouveaux outils comme la classe virtuelle. Les réunions à distance avec les membres du RASED ont été régulières et m'ont permis d'appréhender au mieux cette période difficile. Les partenaires extérieurs comme les orthophonistes, les éducateurs ou les psychomotriciennes ont pu participer plus facilement aux équipes éducatives.

La prise en charge en classe virtuelle de certains élèves a facilité le dialogue avec certains parents par rapport aux difficultés rencontrées par leur enfant.

Participation aux réunions institutionnelles

Lors des conseils d'école j'ai pu me présenter et expliquer mon rôle auprès des élèves. Lors des conseils de cycle nous avons analysé les résultats des évaluations nationales, défini les axes de travail et les modalités d'aide des élèves en difficulté. Ils facilitent la circulation de l'information et permettent les échanges avec l'équipe pédagogique.

Les pôles ressources restreints ont facilité la réflexion autour des situations complexes et aidé à préciser le rôle de chacun et à définir les interventions à prévoir.

L'année prochaine je souhaite poursuivre et améliorer mon travail avec toutes équipes pédagogiques de mon secteur d'intervention. J'aimerais développer le travail en classe auprès des CP et proposer si les équipes le souhaitent des décloisonnements au CE1 en début d'année. Le travail hors la classe est à poursuivre pour certains élèves. J'espère pouvoir intervenir en grande section en période 5.

CONVENTION

*relative à la cession l'euro d'un terrain
par la Commune de Grenade au bénéfice du SDIS 31
en vue d'y construire un Centre d'Incendie et de Secours*

ENTRE:

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31), représenté par Monsieur Jean-Louis LJORCA, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité par délibération en date du

ET

La Commune de Grenade, représentée par Monsieur Jean-Paul DELMAS, Maire de la Commune de Grenade, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n date du 02 Février 2021,

PREAMBULE

La Commune de Grenade a décidé, par délibération motivée par l'intérêt général, en date du 02 Février 2021 de céder pour un euro au SDIS 31, le terrain d'assiette du projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours.

La présente convention a pour objet de fixer, entre les parties, les conditions de réalisation de l'opération.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et prix de vente.

La Commune de Grenade s'engage à céder pour un euro au SDIS 31, qui accepte, les parcelles dont elle est propriétaire, situées lieu-dit « Croix de Lamouzie » et cadastrées :

- section F n° 221 (en totalité),
- section F n° 222 (pour partie).

La Commune de Grenade s'engage par ailleurs à mettre tout en œuvre pour acquérir la parcelle cadastrée section F n° 220, et à rétrocéder au SDIS 31, moyennant l'euro symbolique, la superficie nécessaire à la réalisation du projet de construction du nouveau CIS.

Article 2 : Obligations de la Commune de Grenade.

Cette cession est acceptée sous plusieurs conditions résolutoires :

- Que la Commune de Grenade fasse estimer le bien par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, en vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Qu'elle preme en charge
 - Les frais de bornage, d'arpentage et d'alignement au droit du domaine public,
 - La réalisation, si le terrain est situé dans une zone à risques, de l'état des risques naturels et technologiques (article L.125-5 du Code de l'Environnement),
 - Les travaux suivants :
 - o Travaux d'extension ou de renforcement des réseaux publics (eaux usées, eaux pluviales, eau, électricité, gaz et poteau incendie),
 - o L'aménagement et la sécurité des accès en fonction de la situation du terrain.

Article 3 : Obligations du SDIS 31.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne :

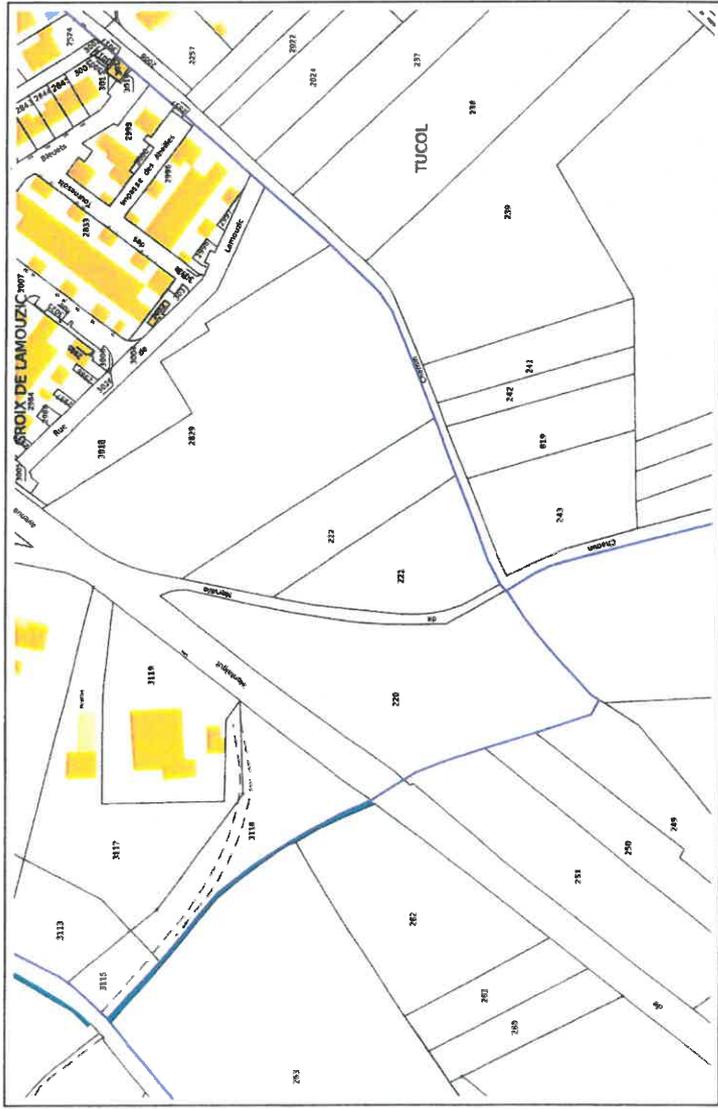
- Prend en charge la rédaction des actes en la forme administrative, ou les frais notariés si des actes authentiques sont prévus.
- Fera son affaire personnelle de toutes les autres opérations nécessaires à la réalisation du projet de construction.

Fait à Grenade, le

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

Fait à Colomiers, le

Jean-Louis LJORCA
Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Haute Garonne,

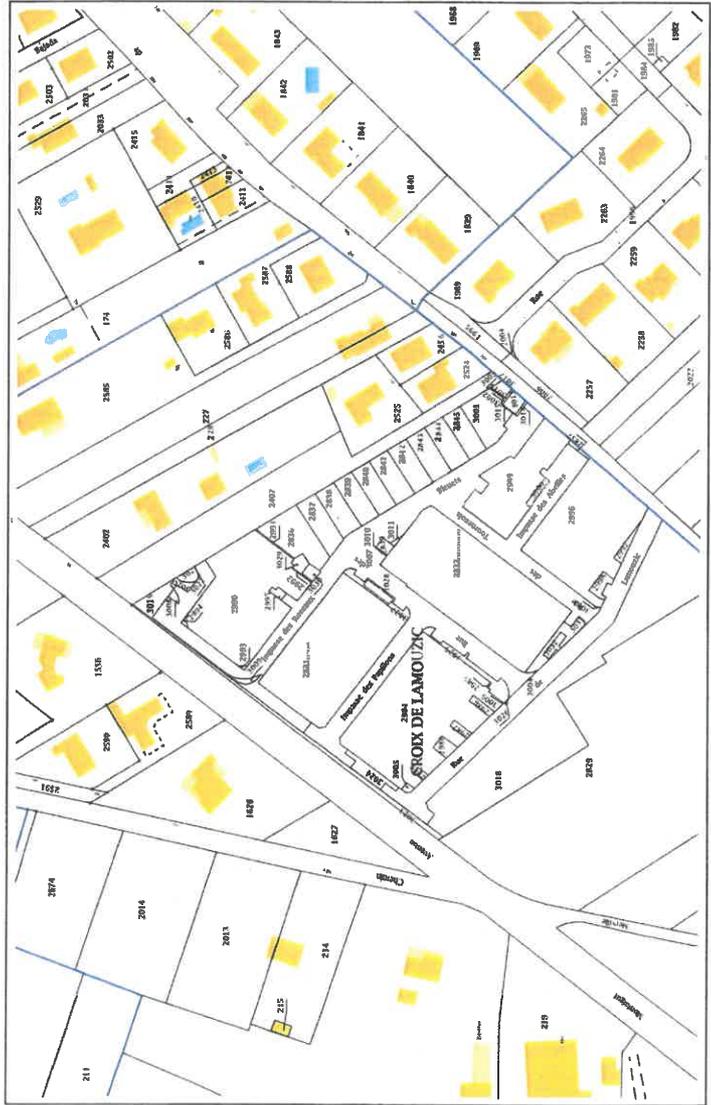


Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 1600001400011

© 2017 Ministère de l'Action et des Cadastres publics

Impression non normalisée du plan cadastral

Lotissement Croix de Lamouzie



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Marché Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 1600007400011

© 2011 Ministère de l'Économie et des Finances

Impression non normalisée du plan cadastral

